DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE **DUNKERQUE** -----COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2022-274

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,

Vu le Code de la Route.

Vu la demande de l'entreprise SBTP 155, rue de Merville 62232 VENDIN LES BETHUNE, afin de garantir le bon déroulement des travaux de réprise tapis d'enrobés suite à ouverture en chaussée route de Bergues RD916 à Wormhout.

ARRETE:

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte droit des travaux route de Bergues RD916, et ce, le mardi 6 décembre 2022 toute la journée.

ARTICLE 2 : une signalisation règlementaire sera mise en place par l'entreprise SBTP et notamment la pose de feux tricolores los que la circulation se fera en sens unique alternée.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise SBTP et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis

A SBTP

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,

Monsieur le Responsable Arrondissement de Dunkerque,

Monsieur le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,

Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E.

MM. les Présidents des Syndicats de Transports,

MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ.

Au réseau Arc-en-Ciel et Delgrange Voyages.

Fait à WORMHOUT, le 28/11/2022

Le Maire,

Frederic DEVOS

Acte rendu exécutoire par Publication et notification le 28/11/2022 Le Maire.

Frédéric DEVOS



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

274



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise
Nom: MONCHY Prénom: Benoit
Dénomination : SBTP Représenté par :
Adresse Numéro : 155 Extension :
Code postal 6 2 2 3 2 Localité : vendin les bethune Pays : France
Téléphone 0, 6, 2, 4, 0, 7, 3, 0, 0, 1, Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Courriel : sbtp.fibre@gmail.com
Si le bénéficiaire est différent du demandeur
Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postalLocalité :Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Courriel :
Localisation du site concerné par la demande
Voie concernée : Autoroute n°
Nature et date des travaux
Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : PMVGC T2029295 T1989460 Description des travaux : Reprise tapis enrobés suite ouverture. Reprise sur demi-chaussée suite RDV avec Mr Spinious.
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ : Reprise enrobés
Date prévue de début des travaux : 0,6,1,2,2,0,2,2 Durée des travaux (en jours calendaires) :1
Réglementation souhaitée
Durée de la réglementation (en jours calendaires) :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) Indication de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)

